

Bourg Saint Maurice - Le 01/06/2024

## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Objet : Réunion en visioconférence du 27/05/2024 à 19h00

### 1. Dossier Piscine

Le CS a voté à l'unanimité des membres votants pour l'usage du balai le matin autour de la piscine pour ramasser les feuilles mortes et les aiguilles, au lieu du souffleur, afin d'épargner à tous les nuisances sonores du souffleur (entre 85 Db et 95 Db, soit entre le bruit d'un train qui passe et un concert de rock).

Mais suite au refus du gardien d'utiliser le balai, il a été décidé de rester au souffleur mais en décalant l'ouverture de la piscine à 9h30, ce qui implique un usage du souffleur uniquement à partir de 9h00.

Les nouveaux horaires de la piscine seront donc 9h30- 21h00.

Enfin les devis IDEX pour un nouveau balai de piscine (pour nettoyer dans la piscine) et filtres sont validés.

### 2. Dossier Gardien

le CS a nommé 2 membres comme points de contact du CS avec le gardien.

Retouches peinture : suite au constat des murs salis et plus particulièrement dans certains couloirs, des retouches de peinture seraient nécessaires à réaliser par le gardien. Le CS va en discuter avec lui.

### 3. Dossier Pigeons

2 sociétés ont été sélectionnées

Suite aux visites sur site effectuées par celles-ci, en attente des devis.

En parallèle, le CS va entrer en contact avec la Mairie pour voir quel possible support in peut avoir de leur part.

Lors de la visite des sociétés pour la résolution du problème pigeon, sur 4 appartements identifiés comme refuge pour les pigeons, seul 2 ont pu être visités car le gardien n'avait pas les clés des 2 autres. CIS va envoyer une lettre recommandée aux 2 propriétaires, leur demandant de permettre urgemment l'accès à leur appartement.

#### 4. Communication avec les propriétaires

Le CS confirme son souhait de compléter sa propre base de données des copropriétaires, afin d'avoir un canal de communication direct entre le CS et les propriétaires.

De ce fait, un mailing a été fait aux propriétaires dont le CS n'avait pas d'adresse mail pour leur proposer de nous la communiquer, s'ils le souhaitent. De plus, un message va être rajouté par CIS dans le courrier d'accueil adressé à chaque nouveau propriétaire.

Par ailleurs, sur le site internet des GLIERES le CS a validé la mise en place de mot de passe pour limiter l'accès à certaines pages uniquement aux propriétaires.

Une communication par affichage pourra également être effectuée au sein des GLIERES, les panneaux dévolus à cette fonction doivent être mis à jour.

#### 5. Portail

Actuellement le portail reste ouvert aux horaires suivants :

7h – 8h30  
11h30 – 12h30  
13h30 – 14h30  
17h30-19h ou 19h30

Suite à un vote, le CS souhaite que le portail reste fermé, suite à l'installation du bouton poussoir (prévu début juin) permettant son ouverture par un débrayage en cas de blocage. Il faudra voir avec CIS et/ou AES si cette solution est possible, les horaires d'ouverture ayant été mis en place pour économiser au portail des ouvertures/fermetures successives trop répétées.

#### 6. Dossier Belzane

Mr Belzane a accepté l'offre du CS de 7000 euros pour stopper l'ensemble des procédures toujours en cours. Cependant après vérification il est confirmé que l'accord (qui serait établi par avocats) serait à valider en AG ordinaire ou via une AG extraordinaire. Au vu du coût d'une AG, il faudra attendre la prochaine AG. Le CS va valider avec Mr Belzane qu'il veut bien attendre la prochaine AG, et dans l'affirmative, un devis d'avocat sera demandé pour être soumis à l'AG.

#### 10 Dossier Epaves /Squat Parking

Suite à relance, CIS a envoyé un courrier recommandé aux gendarmes pour enlever les 3 véhicules anglais épaves.

Une roulotte habitée par le fils de Mr Maresco squatte sur le parking depuis plusieurs semaines. Les discussions établies entre le CS et Mr Maresco pour lui demander de faire enlever cette roulotte s'étant avérée infructueuse, il va être demandé au Syndic de lui adresser un recommandé.

## 11 Dossier Porte Fenêtres Volets

Pour rappel, comme présenté à la dernière AG, le CS a fait établir plusieurs devis pour permettre aux propriétaires qui le souhaitent de changer leur porte fenêtre et volets, en bénéficiant d'un tarif groupé. CIS regroupe les demandes et fera suivre à Amar afin qu'il contacte le prestataire.

Sur le devis proposé en AG, Résolution 22, il est noté RAL intérieure 9016 (blanc), RAL pour l'extérieur 8019 (marron ou chêne doré)

Le RAL pour le volet roulant a été défini par la résolution 23 voté lors de la dernière AG : RAL 8019

Il a été soulevé le problème de la résolution 56 de l'AG précédente où l'autorisation a été donnée à M Moncharmont d'installer un volet roulant à l'identique de l'appartement 420, avec un RAL 8014 (brun sépia).

Le CS va demander une précision sur le RAL exact qui sera utilisé pour la porte fenêtre.

Il va être également vérifié auprès de CIS que le fait que le devis choisi pour le changement de porte fenêtre et publié à l'ordre du jour de l'AG n'inclue pas de soubassement, pose un problème ou pas.

## 12 Dossier Impayés

Un membre du CS a été nommé pour faire un point régulier avec CiS sur les dossiers